

thèmes le malheureux ayant eu le courage de se mettre en défense.»

« La coupe de l'iniquité britannique était tellement comble, qu'en 1837 le bureau colonial sentait bien sa faute, puisque lord Gleneg, qui était certain de sa majorité, écrivait à lord Gosford, trois jours avant l'adoption des résolutions basées sur le rapport infâme des trois commissaires nommés plus haut, qu'il espérait bien qu'il n'y aurait aucune révolte, mais que par précaution il allait envoyer au Canada deux bataillons avec quelques pièces de campagne ; puis ensuite, au lieu de cet envoi, il lui permit, en cas de besoin, de se servir de toutes les troupes en garnison au Nouveau Brunswick. »

« Et l'évêque Lartigue, au courant de tout cela, ordonne au peuple de ne point repousser de ses lèvres une coupe si repoussante ! »

« Et l'archevêque Fabre fait de même ! »

« Le bureau colonial se préparait à prendre les armes contre nous pour protéger la violation du pacte constitutionnel par le gouvernement, et le peuple, lassé de l'efficacité des moyens constitutionnels employés pendant un demi-siècle, dut y recourir pour s'opposer à la violation de ce même pacte constitutionnel, violation pratiquée avec audace, mépris et cynisme. »

« Et l'évêque Lartigue prêta son concours puissant à la violation du pacte constitutionnel. »

« Et l'archevêque Fabre approuve cela en refusant l'entrée du cimetière aux cendres du Dr Chénier, coupable d'avoir répandu son sang pour la défense du pacte constitutionnel susdit. »

Résumons cette pièce : le clergé seul sait être lâche ; Mgr Lartigue est un tyran, et Mgr Fabre un de ses imitateurs. Il est malheureux pour l'auteur que notre histoire démente toutes ces affirmations gratuites.

Les journaux protestants qui aiment à baver sur les institutions catholiques, peuvent consulter avec avantage l'*Echo des Deux Montagnes* et la *Patrie*.

A Montréal, la valeur totale de la propriété foncière, d'après le rôle d'évaluation, est de \$128,415,000. La valeur des propriétés exemptes de taxes, est de \$21,166,020, répartie comme suit : propriétés appartenant aux institutions catholiques : \$8,024,950 ; aux institutions protestantes : \$3,625,250 ; au gouvernement, à la Corporation et autres propriétés exemptes par règlement : \$9,505,820.

L'*Etendard* fait à ce sujet les judicieuses remarques qui suivent :